

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 27 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

19 présents + 8 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière :
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) : Commune de Maisontiers : Alain GILLES

8 pouvoirs :

- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Joël MEUNIER a donné pouvoir à Daniel ROBERT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à J-M PROUST
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à J. BARIGAULT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à J-F COIFFARD

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jacky METAY, Maryse BARIGAULT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Joël MEUNIER, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT

Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 22 février 2018

PLUI : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU D'AIRVAULT – ZONE AU*A – EOLIENNES

- VU la délibération de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet D2018-021 prescrivant le lancement de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Airvault,
- CONSIDERANT que pour la mise en œuvre de cette procédure, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations,
- CONSIDERANT que les formalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil Communautaire et portées à connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de définir les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée comme suit :

- Le projet de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, du 19 mars au 19 avril 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les jours et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, sera publié au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché à la Communauté de Communes, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180227-D2018029-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2018

Publication le : 09-03-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48